

PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

N/Réf. : AI2627-224

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie concernant le nom Route de la Castorerie

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »), reçue le 24 septembre 2026 et précisée le 25 septembre 2026.

Vous avez demandé à obtenir une copie de la demande faite par la Municipalité de Saint-François-du-Lac auprès de la Commission de toponymie concernant l'officialisation du nom **Route de la Castorerie**. Vous demandez également d'obtenir tout autre document pertinent précédant l'officialisation du nom **Route de la Castorerie**.

Vous trouverez donc, joint au présent courriel, un fichier rassemblant les documents repérés répondant à votre demande.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer

acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Documents accessibles
Note explicative (avis de recours)

